

## Offre de stage

### **Etat des lieux de l'activité de plongée en scaphandre autonome et préfiguration d'un réseau d'acteurs au sein du Parc national des Calanques**

#### **Eléments de contexte :**

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le 10e parc national français et le premier Parc national périurbain d'Europe à la fois terrestre et marin. Situé sur le pourtour méditerranéen, reconnu comme hot spot mondial de biodiversité, le Parc national des Calanques est inclus au cœur d'une des grandes Métropoles urbaines européennes (Aix-Marseille Provence), ce qui le place dans une situation inédite, un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels et le développement des activités. Outre un rôle régalien sur les espaces de cœur terrestre et marin, l'établissement du Parc national des Calanques joue un rôle de coordination, d'animation, d'ensembliser dans la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire du Parc national (cœur et aire d'adhésion) en conformité avec sa charte et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le territoire des Calanques est le creuset historique de trois activités sportives qui font partie du patrimoine culturel immatériel du parc national. La plongée, au même titre que la randonnée et l'escalade, ont façonné les Calanques, son organisation et ses usages.

La plongée sous-marine en scaphandre autonome est née dans les Calanques avec le Commandant Jacques-Yves Cousteau, Georges Beuchat et leurs équipes. On ne dénombre pas moins de 300 spots de plongée sur le territoire et plus 16 000 plongées encadrées annuelles à l'échelle du territoire métropolitain. Les Calanques représentent une destination "plongée" phare en France compte tenu de la faune fixée (gorgones) et du nombre de points d'intérêts (patrimoine archéologique sous-marin, biodiversité, relief sous-marin, failles, grottes sous-marines).

En déclinaison de la charte du Parc, 2 schémas élaborés de façon partenariale se sont emparés du sujet de la plongée :

Le schéma général d'organisation des mouillages (2020) qui traite de l'accueil des mouillages en sites isolés et notamment ceux utilisés par l'activité plongée.

Le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature (2021) qui pose les objectifs opérationnels, suivants : améliorer la connaissance de l'activité sur le territoire, éviter la congestion sur les sites les plus emblématiques et y réguler la fréquentation, organiser une offre plongée durable et porter à connaissance les enjeux naturalistes liés à la pratique.

#### **Enjeux :**

Des sites emblématiques semblent concentrer les pratiques de plongée. L'archipel de Riou, les sites des Moyades, de Planier, du Mugel et de l'île Verte, sont identifiés comme des zones fortement fréquentées, notamment en période estivale.

L'impact sur le milieu de la concentration des pratiques peut soulever des enjeux sur la dégradation des fonds notamment l'herbier de posidonie et de dérangement des espèces sous-marines.

### **Ces constats amènent à devoir construire une réflexion collective sur l'organisation de l'activité.**

De nombreux efforts ont déjà été faits pour améliorer la qualité des expériences et diminuer les impacts des plongeurs, qu'ils soient encadrés ou autonomes.

Animés par cette logique de préservation et d'une offre de plongée de qualité, les partenaires et acteurs ont mis en place depuis 2018 une série de mesures dont les **mouillages écologiques** (33 bouées de plongée) qui en représentent peut-être la face la plus visible.

Au-delà, l'Office Français de Biodiversité préconise **13 mesures** permettant de satisfaire à la gestion des activités de plongée sous-marine, la préservation des espèces et des habitats, la sensibilisation et l'éducation et les études et suivis du milieu et des activités.

De leur côté le Parc national des Calanques et les acteurs du territoire ont élaborés en 2015 **une charte « plongée »**. Cette dernière permet d'inciter les pratiquants à adopter ou à conserver des comportements et des gestes favorisant le bon état environnemental des sites sous-marins.

Le Parc national des Calanques souhaite aujourd'hui améliorer la connaissance de l'activité sur le territoire, mieux cerner et partager les enjeux, recenser des pistes de solutions afin d'éviter la congestion sur les sites les plus emblématiques et organiser une offre plongée durable. Pour se faire, il paraît nécessaire d'établir un bilan le plus précis possible de l'activité et d'associer les acteurs de cette pratique.

### **Missions :**

Sous la supervision du chargé de mission « activités nautiques » et en lien avec les agents du Parc impliqués sur le suivi de cette activité, le/la stagiaire sera amené à effectuer un état des lieux de l'activité de plongée en scaphandre autonome à l'échelle du Parc national des Calanques et plus spécifiquement sur les sites les plus emblématiques. Il/ Elle sera amené(e) à rencontrer les structures de plongée (associative et commerciale) locales, ainsi que les représentants des fédérations pour définir les bases d'un partenariat et chercher des solutions aux problématiques qui auront été mises en évidence lors de ce diagnostic.

Le ou la stagiaire devra :

1. Identifier et mieux comprendre les pratiques et préoccupations des structures du territoire afin d'en avoir une analyse qualitative, conduite d'entretiens d'acteurs ;
2. Etablir un état des lieux comprenant un bilan rétrospectif de la pratique sur ces 10 dernières années (sur la base des données de suivi disponibles), identifier les changements et les dynamiques constatées ;
3. Compléter l'inventaire des sites de plongée existant et préciser leur typologie (exploration, formation, baptême, niveau minimum...) ; traiter les données de fréquentation disponibles sur des sites fortement fréquentés ;
4. Réaliser un recensement des démarches d'autres gestionnaires en méditerranée : PN Port Cros notamment ;
5. Effectuer une synthèse comprenant un diagnostic et des pistes d'actions partenariales.

Profil recherché :

Qualités attendues :

- Ouverture d'esprit / capacité à dialoguer ;
- Autonomie, dynamisme ;
- Capacité de réflexion, d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- Discrétion ;
- Qualité rédactionnelle ;

Connaissances requises :

- Pratique de la plongée (être plongeur-se serait un plus) ;
- Connaissance des sites de plongée sur le territoire du PNCaI
- Maîtrise des outils informatiques (Excel notamment) ;
- Base en statistique ;
- Connaissance en SIG Qgis ;

Niveau : Bachelor ou Master

Conditions :

Lieu du stage : Siège du Parc national - 141, avenue du Prado – 13008 Marseille

Permis B (déplacements sur le territoire du PNCaI : Marseille, Cassis, La Ciotat)

Indemnisation selon les conditions légales + participation aux tickets restaurant et au titre de transport.

Modalités de dépôt des candidatures :

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae par courriel à : [recrutement@calanques-parcnational.fr](mailto:recrutement@calanques-parcnational.fr). La date limite de réception des candidatures est fixée au 4 mars 2024. Début de stage souhaité à partir du 18 mars.

Durée de la mission : 4 à 6 mois